

N°DEC-2023-178

DÉCISION DU MAIRE

ORGANISATION PAR MONSIEUR FRANCK JAFFART D'UN SPECTACLE INTITULÉ « L'ARBRE DES CINQ SENS », LE 25 OCTOBRE 2023 À L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL DANIELLE CASANOVA

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 modifiée, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec Monsieur Franck JAFFART – 15 rue Paul Vaillant-Couturier 94380 BONNEUIL-SUR-MARNE ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé l'organisation d'un spectacle intitulé « L'Arbre des Cinq Sens », le mercredi 25 octobre 2023 à 10 heures 30, à l'accueil de loisirs maternel Danielle Casanova.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire Monsieur Franck JAFFART, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 600 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 20 septembre 2023.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 27 SEP. 2023
Et de sa publication le 27 SEP. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS